SPECIMEN SPECIMEN SPECIMEN

CONVENTION

La présente convention à pour objet de définir les conditions et les obligation conformément à l'article 1101 et suivants du Code Civil,

Entre :

D'une part:
La Mosquée d'Evry-Courcouronnes , relevant de L'Association Culturelle des Musulmans de l'Ile de France désignée dans la présente par (A.C.M.I.F.), 20 rue Georges Brassens 91000 Courcouronnes, dépositaire de l'agrément du Ministère de l'Agriculture n° NOR. AGRG. 9601129A. Publié au journal officiel du 27.06.96, concernant l'habilitation des sacrificateurs pour l'abattage des animaux et volailles conformément aux règles prescrites par la religion Islamique, représentée par son Président Fondateur Mr Khalil Merroun.

D'autre part:

La Société : ----------
R.C.S : ----------
Sigle: ----------
Siège.
Représentée par son : ----------

Article 1-
La Mosquée d'Evry-Courcouronnes accorde à la société ---------- d'apposer sur ses produits l'indication « HALAL sous le contrôle de la Mosquée d'Evry-Courcouronnes ». Et lui délivre un certificat de conformité « Halal », destiné à l'affichage interne, au non de la Société ----------

Article 2
La Mosquée d'Evry-Courcouronnes désignera un contrôleur permanent pour le compte de la société ----------, en commun accord, ce contrôleur sera rémunéré par ladite Société, la Mosquée lui délivre une carte à cet effet, il aura pour mission le contrôle des réceptions de matières premières, et de la production des produits frais,secs et surgelés , destinés à recevoir l'apposition «Certifiée Halal» sous le contrôle de la Mosquée d'Evry-Courcouronnes », il est le détenteur des cachets « fournis par la Moquée » et des formulaires justifiant les produits certifiés Halal, il a la charge de remplir et signer les dits formulaires et apposer le cachet certifié Halal par la Mosquée sur touts les produits .

Article-3.

Le formulaire justifiant le Halal à remettre aux clients« boucheries, magasins et autres » à imprimer par la Société ----------, Suivant modèle émis par la Mosquée en bloc liasses de trois feuilles.
La 1ère Blanche à remettre au client, la 2ème Rose à adresser à la Mosquée, la 3ème Jaune à conserver par la Société ----------, ledit formulaire comportera des renseignements ponctuels des produits à savoir : la quantité, la description, l'identification, la date de livraison ou l'enlèvement; ces renseignements ont pour objet le suivi rigoureux et la garantie de la traçabilité du produit Halal et ne pourra faire objet d'affichage ou de publicité conformité Halal que pour les produits qui y sont indiqués et pour la durée de conservation desdits produits en conformité avec le réglementation.

Article-4.

La société----------, s'engagent à respecter les règles prescrites par la religion Islamique durant toutes les étapes de la production en veillant à ce que les produits destinés à recevoir l'apposition « HALAL » sont bien issus des viandes Bovines, Ovines,Volailles et Lapins égorgés selon les règles Islamiques et les ingrédients divers, et que les matériaux d'usage doivent être bien nettoyer, et prendre impérativement toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout mélange issu de l'égorgement « HALAL » avec d'autres produits issus des égorgements courants .

Article-5.

La Société ----------, s'engagent à respecter le système de contrôle de conformité « Halal »mis en place par la Mosquée d'Evry-Courcouronnes, en permettant au contrôleur d'accomplir sa tâche dans de bonnes conditions et lui assurer une entente totale dans l'accomplissement des formulaires justifiant le HALAL, tel qu'il est précisé dans le recto verso desdits formulaires « voir article 3 ».

Article-6.

La Société ----------, s'engage à prendre en charge les frais de déplacement et de séjour « Hôtel et Transport » pour la visite de la délégation de la Mosquée, lorsque celle ci s'avère nécessaire par l'une des deux parties signataires de la présente.

Article-7.

La Société ----------, S'engage à verser, à l'A.C.M.I.F à la signature de la présente convention la somme mensuelle forfaitaire de ---------- hors toutes taxes, révisable chaque année en fonction de la capacité de production. Une note de frais qui tiendra lieu de facture sera remise par l'A.C .M. I. F. à la société ---------- à chaque fin de mois,à dater de la signature de la présente.

Article-8.
La présente convention a une durée de douze mois «12» mois à dater ----------, renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation, à terme, par l'une des deux parties par lettre recommandée avec avis de réception, auquel cas il y'a lieu de respecter un préavis de deux mois.

Article-9.
En cas de manquement aux obligations de la présente par la société ----------, L'ACMIF pourra mettre fin à la présente convention avec effet immédiat, l'avis de résiliation sera notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

Article-10.
Les signataires de la présente et leurs assistants s'engagent à agir en parfait concert et collaboration pour promouvoir et assurer au mieux la qualité HALAL, et mettre en échec à toute tentative de déstabilisation ou mise en cause par des tiers.

Article-11.
Tout litige de nature à entraver la bonne application de la présente en partie ou en totalité ne peut être traité que devant le Tribunal de Grande Instance d'Evry.

Fait à Evry-Courcouronnes le ----------

Pour la	***Pour la Société***
Mosquée / l'A.C.M.I.F	***----------***
Le Président Fondateur	***son----------***
Khalil MERROUN	***----------***